

Communauté de Communes



# Plan Climat Air Energie Territorial 2023-2028

## TOME 6 RESUME NON TECHNIQUE



*Décembre 2023*

# Sommaire

<b>PRESENTATION DU PROJET DE PCAET .....</b>	<b>2</b>
1. LA DEMARCHE PCAET .....	2
2. LE TERRITOIRE D'ETUDE.....	2
3. LE DIAGNOSTIC .....	3
4. LA STRATEGIE ET LE PLAN D' ACTIONS .....	4
<b>METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE .....</b>	<b>8</b>
<b>SYNTHESE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>12</b>
1. CADRE DE VIE ET PAYSAGE .....	12
2. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE.....	13
3. RISQUES ET SANTE PUBIQUE .....	14
4. RESSOURCES LOCALES .....	15
5. BILAN DES ENJEUX HIEARCHISES .....	17
<b>EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE .....</b>	<b>19</b>
<b>EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN D' ACTIONS.....</b>	<b>20</b>
<b>EXPOSÉ DES EFFETS NOTABLES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE RÉSEAU NATURA 2000.....</b>	<b>23</b>
<b>ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES .....</b>	<b>25</b>
<b>INDICATEURS DE SUIVI D'INCIDENCE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>26</b>

# PRESENTATION DU PROJET DE PCAET

## 1. LA DEMARCHE PCAET

Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

Climat

Air

Energie

- Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Séquestration nette de carbone
- Bilan des émissions de polluants atmosphériques
- Bilan des consommations énergétiques
- Production d'énergie renouvelable et de récupération et potentiel de développement sur le territoire
- Réseau de transport et de distribution d'énergie.

Le projet de mise en place du PCAET s'est déroulé sur une période s'étalant de février 2018 au dernier trimestre 2023. L'élaboration du PCAET a été adaptée afin de tenir compte du planning des élections municipales de 2020, puis ensuite des contraintes liées à la situation sanitaire du COVID-19.



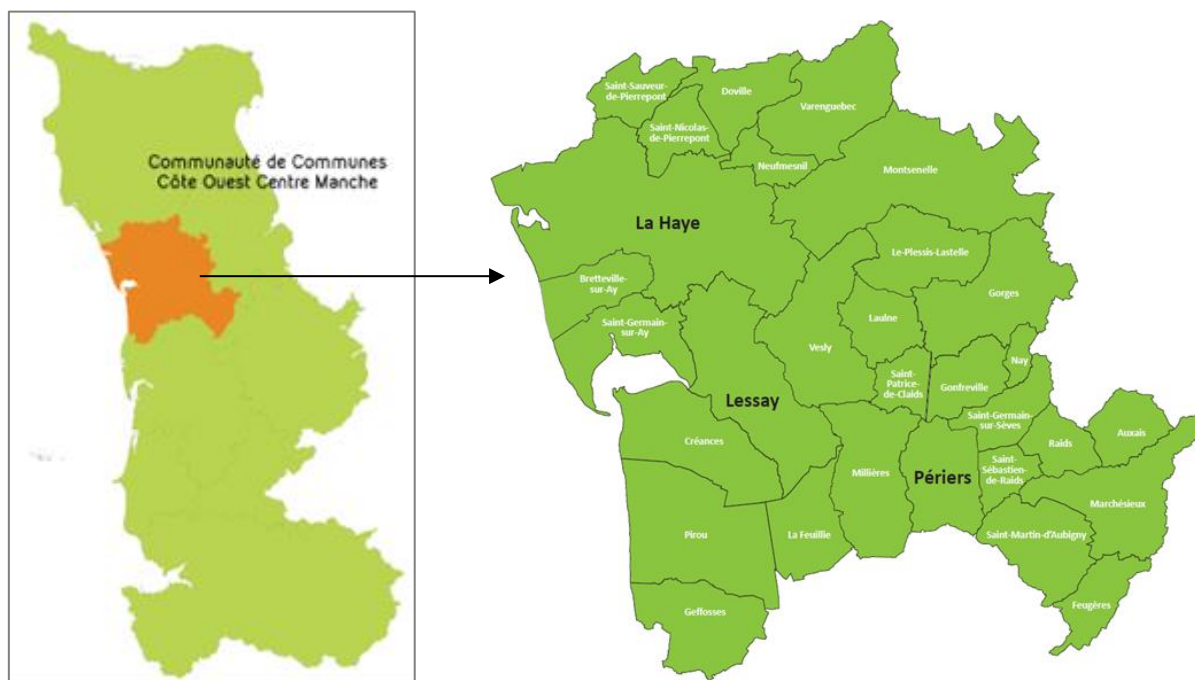
## 2. LE TERRITOIRE D'ETUDE

Côte Ouest Centre Manche est un territoire rural attractif au centre ouest du Département de la Manche. Situé au nord du Pays de Coutances et aux portes du Cotentin, le territoire dispose d'une cohérence spatiale, géographique, sociologique et économique.

Sa géographie se découpe entre bande littorale, bocages, monts, marais, landes et offre une diversité de paysages tout à fait exceptionnelle. Ce territoire rural, d'une superficie de 487 km<sup>2</sup> est caractérisé par un équilibre entre la bande littorale (25 kilomètres de côtes) et un arrière-pays bocager. Il est

presque intégralement inclus dans Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et Bessin, à l'exception de 4 communes (Bretteville sur Ay, Glatigny, Surville et Geffosses).

Au 1er janvier 2019 la COCM compte 30 communes membres en intégrant les trois communes nouvelles de La Haye, Montsenelle et Lessay créées au 1er janvier 2016 (soit 43 communes historiques). La COCM représente 21 968 habitants selon les dernières données de l'INSEE (2017) avec une densité du territoire très disparate : 46 habitants/km<sup>2</sup>. Cette densité est inférieure à la moyenne départementale de 84 habitants/km<sup>2</sup> mais est relativement proche de celle du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin qui s'est établi à 47,1 habitants au km<sup>2</sup>.



Territoire de Côte Ouest Centre Manche - Source : COCM

### 3.LE DIAGNOSTIC

A partir des enjeux « Climat Air Energie » mis en évidence dans le diagnostic territorial, le bureau d'études Carbone Consulting a réalisé la synthèse suivante :

	Climat Air Énergie	Enjeux communs
Enjeux Consommation d'énergie	<p><b>Secteurs prioritaires : Industrie, résidentiel, transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les consommations d'énergie dans les secteurs prioritaires, tout en développant l'activité économique et l'accueil de nouvelles populations ;</li> <li>- Réduire la facture énergétique / lutter contre la précarité énergétique (résidentiel / transport) &gt;logements avant 1970 particulièrement voir 1990 ;</li> <li>- Apporter des conseils sur la maîtrise de l'énergie directe et indirecte (conséquence des modes de consommation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur ;</li> <li>- Importance des émissions indirectes.</li> </ul>

Enjeux Émissions de GES	<b>Secteurs prioritaires : Agriculture, transport, Industrie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les émissions de GES ;</li> <li>- Accompagner / encourager / soutenir le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole et autres secteurs économique ;</li> <li>- Limiter le changement climatique et ses effets ;</li> <li>- Anticiper et s'adapter (trait de côte, stress hydrique, etc.).</li> </ul>	
Enjeux Energies Renouvelables	<b>Secteurs prioritaires : tous</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la part d'énergie produite sur le territoire en exploitant tous les gisements (dont l'énergie de récupération, méthanisation) ;</li> <li>- Valoriser la chaleur fatale ;</li> <li>- Créer de la valeur économique sur le territoire (compétences / et financières) ;</li> <li>- Impliquer la population pour faciliter l'acceptation (énergie citoyenne) ;</li> </ul>	
Enjeux Séquestration	<b>Secteurs prioritaires : Aménagement du territoire et agriculture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter l'artificialisation des sols ;</li> <li>- Maintenir / Développer les forêts, boisements et linéaires bocagers et en améliorer la gestion ;</li> <li>- Valoriser les prairies permanentes et encourager les pratiques agricoles permettant d'augmenter la séquestration ;</li> <li>- Réflexion sur les règlements d'urbanisme / d'aménagement pour favoriser les plantations / pratiques qui séquestrent du CO2.</li> </ul>	
Enjeux Vulnérabilité / Adaptation	<b>Secteurs prioritaires : Aménagement du territoire, agriculture, et habitants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulnérabilité énergétique liée au logement et au transport ;</li> <li>- Préparer la population, à une implication active dans la gestion des épisodes de crise (notamment vers les populations fragiles) ;</li> <li>- Prévenir les problèmes de qualité et approvisionnement en eau ;</li> <li>- Anticiper une augmentation des inondations, risque de submersion, recul du trait de côte, et remontée de nappes sur le territoire ;</li> <li>- Identifier et anticiper les impacts sur les activités économiques (agricoles, touristiques, autres) ;</li> <li>- Prendre en compte le risque retrait/gonflement d'argile dans les constructions et projets d'aménagement.</li> </ul>	

## 4. LA STRATEGIE ET LE PLAN D' ACTIONS

La synthèse des enjeux présentée dans le point précédent a ainsi permis de dégager des grands leviers d'actions. Un travail de priorisation des enjeux puis de formulation d'orientations stratégiques a d'abord été réalisé, par les membres du comité technique du PCAET.

La réalisation d'une carte mentale (présentée de manière décomposée par axe, en annexe du TOME 2) a ensuite permis de structurer ces différents enjeux en **4 axes et 8 orientations stratégiques**.

Un programme d'actions se composant de 41 fiches action opérationnelles.

<b>AXE 1 : L'appropriation des enjeux "climat air énergie" par les acteurs du territoire pour impulser une dynamique de changement de comportements et de pratiques</b>	
<b>Orientation 1 : L'exemplarité et l'expérimentation des collectivités pour impulser le changement et favoriser l'innovation</b>	
Action 1	Mettre en place une gouvernance résiliente basée sur la coopération et le partage avec les acteurs et les communes du territoire
Action 2	Accompagner les communes dans leur transition énergétique et écologique
Action 3	Renforcer la politique d'achats durables dans la commande publique
Action 4	Poursuivre la mise en œuvre de la démarche interne de développement durable en s'appuyant sur le réseau d'éco-agents
Action 5	S'engager dans une démarche "Territoire en transition" de l'ADEME sur le volet "Climat Air Energie"
<b>Orientation 2 : Sensibiliser/Eduquer les acteurs du territoire aux enjeux "Climat Air Energie" et à la préservation des ressources et les accompagner dans l'adoption de comportements sobres et responsables</b>	
Action 6	S'appuyer sur la mise en œuvre d'évènements et d'actions /animation grand public pour sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux "Climat Air Energie"
Action 7	Sensibiliser à la prévention des déchets et à la préservation des ressources/ Optimiser le tri pour améliorer la valorisation
Action 8	Sensibiliser les habitants à adopter les comportements vertueux pour entreprendre des travaux de rénovation et entretenir leur logement
Action 9	Sensibiliser et encourager à la pratique du vélo et de la marche à pied
Action 10	Communiquer largement sur l'arbre et la haie bocagère auprès du grand public et des professionnels
Action 11	Inciter les acteurs économiques à réduire leur impact environnemental
<b>AXE 2 : La préservation des milieux et des ressources naturelles comme leviers de développement et d'adaptation</b>	
<b>Orientation 3 : Aménager le territoire en anticipant et en s'adaptant aux effets du changement climatique</b>	
Action 12	Préserver la biodiversité locale à travers les trames écologiques
Action 13	Reconvertir les friches pour la renaturation ou la construction de bâtiments destinés au logement et aux activités économiques
Action 14	Favoriser/inciter la rénovation des bâtiments existants plutôt que poursuivre la construction de logements neufs et lutter contre la vacance
Action 15	Renforcer l'exemplarité des projets d'aménagement
Action 16	Renaturer tous les centres bourgs

Action 17	Prendre en compte les risques littoraux dans la relocalisation des nouvelles constructions et interdire l'urbanisation des zones à risque
Action 18	Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur
<b>Orientation 4 : Accompagner et conforter la transition agricole et des métiers de la mer</b>	
Action 19	Mettre en place une action autour de l'alimentation durable (locale, de qualité et accessible à tous).
Action 20	Accompagner les producteurs dans le changement de pratiques agricoles (adaptation des pratiques au changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air)
Action 21	Expérimenter une méthodologie de résilience énergétique à l'échelle de la filière laitière en partenariat avec l'ADEME la Chambre d'agriculture de la Manche
<b>Orientation 5 : Inciter au développement d'activités économiques qui préservent et valorisent les milieux et les ressources du territoire</b>	
Action 22	Développer l'économie circulaire en favorisant les synergies / échanges de flux entre entreprises
Action 23	Promouvoir les entreprises vertueuses en s'appuyant sur l'éco-conditionnalité des aides et accompagner les micro-projets des acteurs locaux
Action 24	Valoriser les ressources naturelles pour mieux les préserver
Action 25	Développer le recyclage et le réemploi des matériaux du BTP
<b>AXE 3 : Des politiques publiques engagées en faveur de la transition énergétique</b>	
<b>Orientation 6 : Massifier les réhabilitations et renforcer la performance énergétique et environnementale des bâtiments (résidentiels et tertiaires)</b>	
Action 26	Améliorer le guichet unique de la rénovation de l'habitat
Action 27	Mettre en œuvre une politique programmée de rénovation qualitative de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire
Action 28	Mobiliser les professionnels du logement sur la réhabilitation qualitative des bâtiments
Action 29	Projets de rénovation des bâtiments communautaires
Action 30	Projets de rénovations énergétiques des bâtiments et des éclairages communaux inscrits dans le CRTE et le dispositif PVD
<b>Orientation 7 : Développer les mobilités pour tous et alternatives à la voiture individuelle</b>	
Action 31	Mettre en place le schéma directeur vélo et coordonner les actions vélos de la CC COCM et des communes
Action 32	Elaborer un plan de mobilité simplifié

Action 33	Renforcer et développer (les services de) la plateforme de mobilité COCM'obilité
Action 34	Renforcer l'offre de transport en commun et de transport à la demande
Action 35	Développer le covoiturage local
Action 36	Créer des espaces multimodaux dans les centres bourgs en lien avec PVD
<b>AXE 4 : Vers un territoire plus autonome en énergie</b>	
<b>Orientation 8 : Développer la production d'énergies renouvelables locales en promouvant leur autoconsommation et accompagner les projets d'énergies citoyennes en encourageant les opérations d'autoconsommation collectives</b>	
Action 37	Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production de bois énergie locale et favoriser l'autoconsommation
Action 38	Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production de méthanisation
Action 39	Valoriser le BioGNV produit sur le territoire pour une mobilité décarbonnée
Action 40	Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production d'ENR solaire et favoriser l'autoconsommation
Action 41	Faire émerger et accompagner les collectifs citoyens pour le développement d'énergies renouvelables et favoriser l'autoconsommation collective



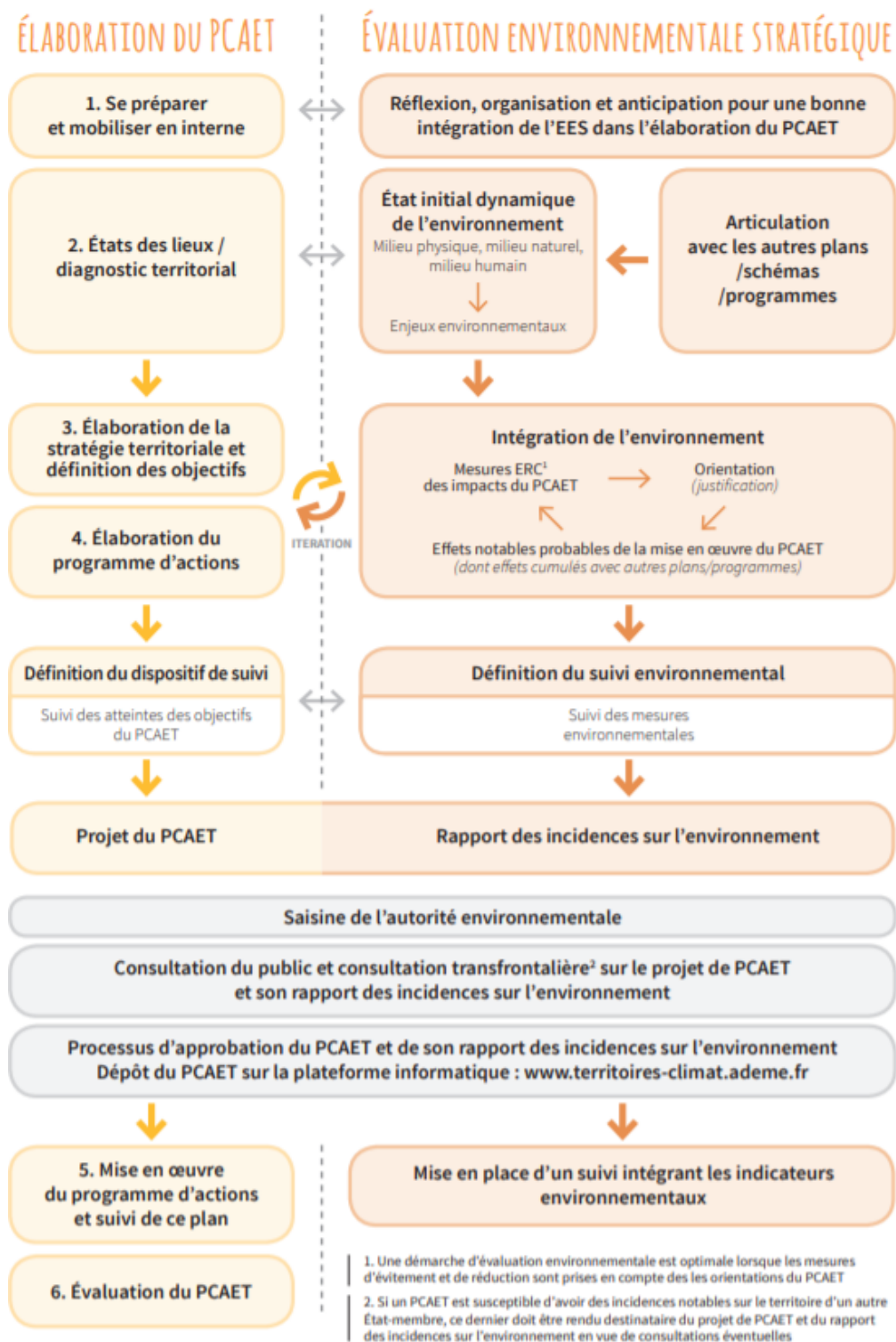
# METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

---

La démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale qui doit être engagée dès les premières étapes de l'élaboration du PCAET. Ce processus progressif et itératif d'intégration proportionnée des enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale

L'ensemble de la démarche est retranscrit dans le présent rapport environnemental constitué des volets suivants :

- Un résumé non technique (TOME 6) ;
- L'articulation du PCAET avec les autres plans et programmes ;
- La méthodologie mise en œuvre ;
- Les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du PCAET et la présentation des mesures pour éviter, réduire et compenser ses conséquences dommageables ;
- Les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan et les incidences de l'adoption du PCAET sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement ;
- Les incidences du projet de PCAET sur les sites Natura 2000 ;
- Le dispositif de suivi du PCAET.



Articulation PCAET – EES – source : ADEME

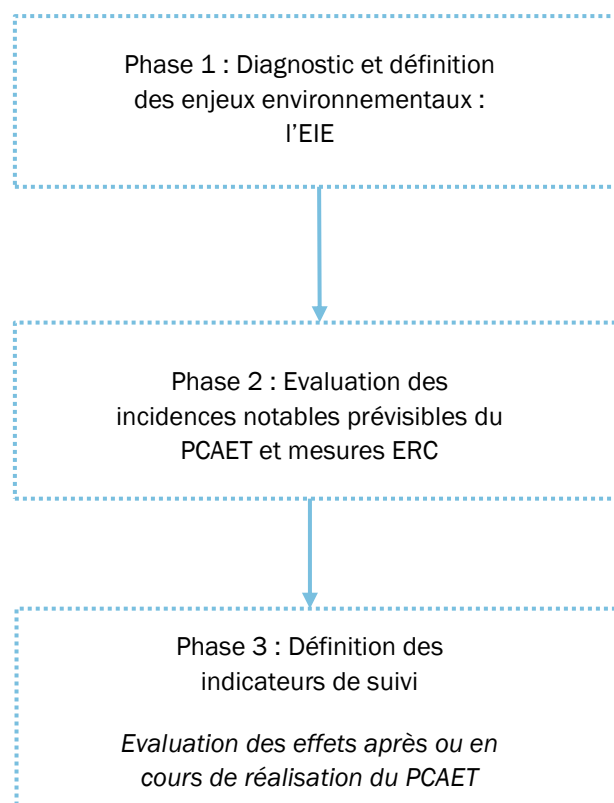
Le rapport environnemental du PCAET s'appuie sur une méthode rigoureuse et prend en compte l'ensemble des dispositions réglementaires. Il a identifié les facteurs environnementaux pertinents le plus en amont possible de la démarche. Dans ce cadre, l'évaluation environnementale s'inscrit comme un outil de diagnostic et d'aide à la décision mais aussi comme un outil de suivi et d'évaluation

permettant d'apporter des réponses éclairées aux questionnements qui guident l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET ambitieux, cohérent et durable.

L'évaluation environnementale vise ainsi à remplir quatre grands objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du document : identifier les enjeux environnementaux ;
- Aider aux choix d'aménagement et à l'élaboration du contenu du document : garantir la pertinence des orientations au regard des enjeux ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques : informer, sensibiliser et associer le public ;
- Préparer le suivi de la mise en œuvre du PCAET : évaluer à postériori.

Les différentes étapes de l'évaluation environnementale du PCAET sont les suivantes :



Le processus d'évaluation a porté sur toutes les étapes de la procédure, depuis l'état initial de l'environnement jusqu'à l'achèvement de la stratégie et du plan d'actions. L'analyse critique des documents et les propositions formulées ont aidé à parfaire l'intégration de l'environnement.

La stratégie qui en a découlé a été évaluée à l'appui d'une grille évaluative permettant d'interroger la première version de stratégie au regard des enjeux environnementaux issus de l'EIE. Un tableau de synthèse mettant en exergue les risques d'incidences négatives a par la suite été présenté puis discuté avec les techniciens de COCM de façon à amender et ré-orienter aux besoins la stratégie pour une plus-value environnementale du projet en s'appuyant sur des propositions de mesures d'accompagnement pour la suppression ou la réduction des effets dommageables.

Compte-tenu du contexte sanitaire, du décalage dans le temps de la mission (pause de la mission entre 2020 et 2022) et de l'impératif de finaliser la mission en 2023, la mise en œuvre de l'itérativité a été complexe pour l'évaluation de la stratégie et du plan d'actions. Ces pièces n'ont été évaluées qu'une seule fois dans leur version bien aboutie. Toutefois, les points de vigilance et modifications proposées pour la version finale de ces pièces ont été intégrés et ont assuré la prise en compte des enjeux environnementaux.

# SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre est une synthèse du TOME 4 – Etat initial de l'Environnement du PCAET. Il permet de mettre en avant atouts / Faiblesses, Opportunités / Menaces le scénario fil de l'eau et les enjeux environnementaux hiérarchisés qui en découlent par rapport aux 4 grandes thématiques environnementales :

- Cadre de vie et paysage ;
- Milieux naturels et biodiversité ;
- Risques et santé publique ;
- Ressources locales.

## 1. CADRE DE VIE ET PAYSAGE

ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	CHIFFRES-CLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un climat doux et peu de gels, atouts résidentiel, touristique et agricole</li> <li>• Une géologie à deux visages</li> <li>• Relief marqué par les cinq montagnes du Cotentin (îlots de grès durs) entouré d'un bocage encore bien arboré</li> <li>• Un réseau hydrographique très présent qui maille le territoire</li> <li>• Des paysages très diversifiés</li> <li>• Une occupation majoritairement agricole</li> <li>• Une agriculture maraîchère de renommée permise par la spécificité et qualité agronomique des sols du littoral</li> <li>• Un territoire qui reste faiblement urbanisé et rural</li> <li>• Une richesse patrimoniale et culturelle avec de nombreux monuments historiques répartis sur l'ensemble du territoire</li> <li>• Une architecture traditionnelle qui demeure avec le bâti en terre (bauge)</li> <li>• Des marais préservés et exploités dans un écrin bocager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une urbanisation qui s'intensifie, notamment sur littoral et à proximité des havres</li> <li>• Une diminution de l'activité pastorale et un agrandissement des parcelles induisant une diminution du bocage au sud-est et nord-ouest du territoire (unité paysagère de la Manche Centrale)</li> <li>• Une disparition des paysages de landes dans le secteur de Lessay et une fermeture des milieux par un enrésinement (pins)</li> <li>• Développement d'espaces de caravaning et de campings sur le littoral</li> </ul>	<p><b>6 unités paysagères</b></p> <p><b>3,4% d'espaces artificialisés</b></p> <p><b>84,2% d'espaces agricoles</b></p> <p><b>2 sites classés</b></p> <p><b>28 monuments historiques</b></p>
<b>SCENARIO FIL DE L'EAU</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un littoral de plus en plus artificialisé et un mitage qui s'intensifie</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une augmentation de la consommation d'espace avec une perte de terres agricoles au profit de l'urbanisation, notamment à côté des havres</li> <li>• Disparition du bocage</li> <li>• Des marais présentant une variété d'utilisation entraînant des conflits d'usage (agriculture, protection des zones humides, tourisme, chasse...)</li> <li>• Disparition complète des landes par le drainage des prairies et le développement des carrières</li> <li>• Poursuite du développement d'une architecture balnéaire et d'espaces de campings</li> </ul>	
<b>ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation de l'étalement urbain le long de la bande côtière</li> <li>• Préservation des éléments naturels caractéristiques de la mosaïque du territoire : landes, bocage, cours d'eau, zones humides, marais, boisements, espaces agricoles</li> <li>• Prise en compte des spécificités de chaque unité paysagère</li> <li>• Préservation des havres soumis à la pression urbaine et à un engorgement</li> <li>• Préservation de l'identité bocagère et arborée du territoire</li> <li>• Renforcement des landes, paysage unique, en cours de résinement avancé</li> <li>• Valorisation de l'agriculture locale de qualité et de ses spécificités (maraîchage et ovins de prés salés des herbus)</li> <li>• Protection du patrimoine par l'inscription ou le classement aux Monuments Historiques</li> <li>• Préservation du bâti ancien et intégration aux nouveaux projets d'aménagement ou constructions nouvelles</li> </ul>	

## 2. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	CHIFFRES-CLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte connaissance et protection des espaces remarquables du territoire pour un patrimoine naturel bien préservé</li> <li>• Une grande richesse écologique, grande diversité de milieux naturels</li> <li>• Des espaces boisés gérés par les communes ou l'Etat</li> <li>• De fortes continuités écologiques par les espaces bocagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abandon des pratiques agricoles extensives qui conduit à un enrichissement des marais</li> <li>• Mise en culture des zones littorales qui menacent les dunes fixées</li> <li>• Côte classée en zone vulnérable nitrates</li> <li>• Disparition des landes</li> </ul>	<p><b>33 ZNIEFF de type I</b>  <b>6 ZNIEFF de type II</b>  16% du territoire</p> <p><b>5 sites Natura 2000</b>  21% du territoire</p> <p><b>1 Arrêté de Protection de Biotope</b></p> <p><b>5 sites Conservatoire du Littoral</b></p>
<b>SCENARIO FIL DE L'EAU</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une pression urbaine et démographique qui s'intensifie sur le littoral ce qui fragilise les continuités écologiques</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une hausse de la fréquentation touristique dans les espaces littoraux protégés et sensibles</li> <li>• Dégradation de la qualité des eaux littorales qui impacte les activités conchylicoles et le tourisme</li> <li>• Evolution des écosystèmes marins et impact probable sur les activités de pêche</li> <li>• Fragilisation et fragmentation des milieux de landes par le morcellement, l'enrésinement et l'abandon des usages agricoles</li> </ul>	<p><b>2 Réserves Naturelles Nationales</b></p> <p><b>1 Zone Humide Ramsar</b> 10% du territoire</p>
<p><b>ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b></p>	<p><b>4 Espaces Naturels Sensibles</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la valorisation des espaces naturels</li> <li>• Préservation de l'intérêt écologique des marais</li> <li>• Maintien des niveaux d'eau et de la bonne qualité des eaux</li> <li>• Maintien de la qualité des eaux littorales et des équilibres naturels de sédimentation pour préserver la richesse écologique des havres</li> <li>• Maintien de l'intérêt piscicole des marais de la Sangsurière</li> <li>• Maintien des haies bocagères, à l'origine d'un réseau dense de continuités écologiques entre les différents réservoirs de biodiversité</li> <li>• Préservation des espaces littoraux de l'urbanisation, à l'origine de l'attractivité touristique du territoire</li> <li>• Renforcement des milieux ouverts de landes, habitats de nombreuses espèces</li> </ul>	<p><b>Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin</b></p>

### 3. RISQUES ET SANTE PUBLIQUE

ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	CHIFFRES-CLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un risque industriel majoritairement concentré à la Haye</li> <li>• Aucun site BASOL</li> <li>• Une qualité de l'air globalement bonne avec une diminution des émissions polluantes</li> <li>• Peu d'évènements de mouvements de terrain</li> <li>• Une vulnérabilité climatique forte sur les communes du littoral mais bien connue et étudiée (« Notre littoral pour demain »)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un littoral qui s'érode</li> <li>• Nombreuses communes soumises au risque inondation par débordement de cours ou par submersion marine (notamment dans les zones de marais)</li> <li>• Nuisances sonores au niveau de la RD900</li> <li>• Risque retrait-gonflement des argiles moyen sur les communes du havre de Lessay</li> <li>• Nombreux accidents corporels sur les départementales du territoire</li> <li>• Un territoire amené à être modifié par le changement climatique (biodiversité, littoral, agriculture...)</li> </ul>	<p><b>13 ICPE dont 1 en Autorisation</b></p> <p><b>21 sites BASIAS</b></p>

SCENARIO FIL DE L'EAU	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de l'érosion du littoral et poursuite de l'ensablement des havres, engendrant une diminution de la qualité des eaux et nuisant aux activités conchylicoles et touristiques</li> <li>• Un aléa retrait-gonflement des argiles qui augmente dans un contexte de changement climatique : débit d'étiage des cours d'eau plus faible et augmentation de la variabilité du climat</li> <li>• Aggravation du risque de submersion marine qui sera plus ou moins forte en fonction des choix d'aménagement du littoral</li> <li>• Poursuite de l'urbanisation sur des secteurs à « risque », le littoral, les vallées de cours d'eau inondables ou humides</li> <li>• Poursuite de la diminution des émissions de polluants atmosphériques</li> </ul>	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte du risque inondation par débordement de cours d'eau</li> <li>• Prise en compte du risque inondation par submersion marine (notamment dans la dépression des marais du Cotentin et du Bessin)</li> <li>• Prise en compte du risque d'érosion du littoral et d'engraissement des havres</li> <li>• Prise en compte de l'aléa moyen de retrait gonflement des argiles au niveau communes entourant le havre de Lessay</li> <li>• Prise en compte de la qualité de l'air et de l'impact sur la santé publique dans les modes de production agricole et les modes de déplacements</li> <li>• Prise en compte des nuisances sonores des infrastructures routières dans les projets d'aménagements</li> </ul>	

## 4. RESSOURCES LOCALES

ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES	CHIFFRES-CLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des stations d'épuration conformes en équipement et en performance</li> <li>• Fort potentiel d'action dans la réduction des consommations énergétiques du bâtiment par la rénovation énergétique</li> <li>• Des espaces diversifiés et nombreux en faveur du stockage carbone</li> <li>• Fort potentiel du territoire en énergies renouvelables : bois-énergie par le bocage, les éoliennes par le vent et la façade maritime du territoire et le solaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteurs du bâtiment et des transports routiers, forts consommateurs en énergie</li> <li>• Des eaux du littoral et des aquifères vulnérables aux pollutions agricoles et notamment aux nitrates</li> <li>• Des masses d'eau souterraine en mauvais état chimique</li> </ul>	<p><b>14 captages d'eau potable</b></p> <p><b>14 stations d'épuration</b></p> <p><b>4 carrières en activité</b></p> <p><b>Les ENR représentent 18% de la consommation finale d'énergie</b></p>



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des captages d'eau potable protégés</li> <li>• Une bonne qualité des eaux de baignade</li> <li>• Nombreux espaces forestiers et bocagers exploités ou exploitables</li> <li>• Carrières exploitées sur le territoire : richesse en matériaux locaux</li> <li>• Une ressource minérale importante</li> <li>• Un tonnage d'ordures ménagères collectées qui diminue</li> <li>• Très bonne valorisation des déchets</li> <li>• Des alternatives à l'autosolisme existantes</li> </ul>		
<b>SCENARIO FIL DE L'EAU</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation de la qualité des eaux superficielles littorales et souterraines</li> <li>• Augmentation des conflits d'usage de la ressource en eau dans un contexte où la ressource risque de se faire rare</li> <li>• Consommation d'espaces naturels par l'exploitation et l'agrandissement des carrières en activité (espaces forestiers et bocage à Denville)</li> <li>• Une augmentation de l'apport en déchets en déchetteries</li> <li>• Amélioration de la performance énergétique du parc de logements</li> <li>• Poursuite du développement des énergies renouvelables et hausse de leur proportion dans le mix énergétique</li> </ul>		
<b>ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine</li> <li>- Poursuite de la valorisation des déchets sur le territoire</li> <li>- Limitation de la consommation globale d'énergie</li> <li>- Lutte contre la précarité énergétique en diminuant la dépendance aux énergies fossiles et notamment au nucléaire</li> <li>- Développement de la filière bois-énergie par la forte présence de haies sur le territoire</li> <li>- Gestion durable des carrières et prise en compte de la consommation d'espace</li> <li>- Maintien d'une bonne gestion des eaux usées traitées par assainissement collectif</li> </ul>		

## 5. BILAN DES ENJEUX HIERARCHISES

Les enjeux identifiés pour chaque thématique présentée précédemment ont été retravaillés afin de rédiger des enjeux transversaux. Ils sont présentés dans cette partie, et sont au nombre de 24.

Au regard des thématiques environnementales que les enjeux territoriaux abordent de façon directe ou indirecte et des incidences potentielles qu'ils portent vis-à-vis de la santé publique et aux milieux naturels s'ils n'étaient pas pris en compte, les 24 enjeux ont été hiérarchisés selon leur degré d'importance pour la préservation de l'environnement et le maintien d'une santé publique de qualité. Aussi, les enjeux ont été pondérés au regard des compétences en matière de prise en compte de ces enjeux.

**6 enjeux sont jugés forts**, il s'agit d'enjeux portant sur la préservation des milieux naturels et sur l'amélioration de la qualité de l'eau. Par ailleurs, **16 enjeux sont jugés moyens**, ils représentent toutes les thématiques.

Enfin, **2 enjeux sont jugés d'importance faible**, il s'agit d'enjeux liés à la préservation du patrimoine architectural et à la prise en compte des nuisances sonores.

N°	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	HIERARCHISATION DE L'ENJEU
1	Poursuite de la préservation des espaces naturels et agricoles et plus particulièrement sur le littoral	Fort
2	Renforcement de la bonne qualité du cycle de l'eau du territoire des sources des cours d'eau à l'eau de mer	Fort
3	Préservation de l'intérêt écologique des marais	Fort
4	Maintien des haies bocagères à l'origine d'un cadre paysager reconnu et de fonctionnalités écologiques majeures	Fort
5	Maintien des caractéristiques naturelles et paysagères des havres et gestion durable des abords urbanisés du havre de Saint Germain	Fort
6	Préservation des éléments naturels caractéristiques de la mosaïque paysagère du territoire : landes, bocage, cours d'eau, zones humides, marais, boisements, espaces agricoles	Fort
7	Lutte contre la précarité énergétique sur l'ensemble du territoire COCM et plus particulièrement le bâti ancien	Moyen
8	Valorisation de l'agriculture locale de qualité et de ses spécificités (maraîchage, ovins de prés salés des herbus, vaches laitières, viande bovine ainsi que de l'élevage équin pour la compétition)	Moyen
9	Prise en compte de la qualité de l'air et de l'impact sur la santé publique	Moyen
10	Prise en compte du risque inondation par submersion marine (notamment dans la dépression des marais du Cotentin et du Bessin)	Moyen

<b>11</b>	Prise en compte du risque inondation par débordement de cours d'eau et par remontée de nappe	Moyen
<b>12</b>	Protection et pérennisation des zones de captage de l'eau potable	Moyen
<b>13</b>	Renforcement des caractéristiques paysagères et écologiques des landes, paysage unique, en cours de résinement avancé	Moyen
<b>14</b>	Déploiement de matériaux durables et locaux pour les besoins des territoires et les modes de vie des habitants	Moyen
<b>15</b>	Maintien de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	Moyen
<b>16</b>	Maintien d'une bonne gestion des eaux usées traitées par l'assainissement collectif et non collectif	Moyen
<b>17</b>	Limitation de la consommation globale d'énergie, particulièrement dans les secteurs de la mobilité et du logement	Moyen
<b>18</b>	Poursuite de la valorisation des espaces naturels particulièrement les milieux aquatiques, humides et littoraux	Moyen
<b>19</b>	Maintien de la diversité des paysages de bocage et d'eau	Moyen
<b>20</b>	Prise en compte de l'aléa moyen de retrait gonflement des argiles notamment au niveau communes entourant le havre de Lessay	Moyen
<b>21</b>	Renforcement de la production renouvelable et locale des énergies	Moyen
<b>22</b>	Développement d'une valorisation durable et pérennes de déchets sur le territoire	Moyen
<b>23</b>	Poursuite de la protection du patrimoine historique, culturel et naturel	Faible
<b>24</b>	Prise en compte des nuisances sonores des infrastructures routières dans les projets d'aménagements	Faible

# EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE

Orientations de la stratégie	Cadre de vie et paysage	Milieux naturels et Biodiversité	Risques et santé publique	Ressources locales
<b>AXE 1 : L'appropriation des enjeux "climat air énergie" par les acteurs du territoire pour impulser une dynamique de changement de comportements et de pratiques</b>				
Orientation 1 : L'exemplarité et l'expérimentation des collectivités pour impulser le changement et favoriser l'innovation			-	
Orientation 2 : Sensibiliser/Eduquer les acteurs du territoire aux enjeux "Climat Air Energie" et à la préservation des ressources et les accompagner dans l'adoption de comportements sobres et responsables			-	
<b>AXE 2 : La préservation des milieux et des ressources naturelles comme leviers de développement et d'adaptation</b>				
Orientation 3 : Aménager le territoire en anticipant et en s'adaptant aux effets du changement climatique				-
Orientation 4 : Accompagner et conforter la transition agricole et des métiers de la mer		-		
Orientation 5 : Inciter au développement d'activités économiques qui préservent et valorisent les milieux et les ressources du territoire			-	
<b>AXE 3 : Des politiques publiques engagées en faveur de la transition énergétique</b>				
Orientation 6 : Massifier les réhabilitations et renforcer la performance énergétique et environnementale des bâtiments (résidentiels et tertiaires)				
Orientation 7 : Développer les mobilités pour tous et alternatives à la voiture individuelle				
<b>AXE 4 : Vers un territoire plus autonome en énergie</b>				
Orientation 8 : Développer la production d'énergies renouvelables locales en promouvant leur autoconsommation et accompagner les projets d'énergies citoyennes en encourageant les opérations d'autoconsommation collectives				

## Légende :

Impact positif sur l'environnement	
Impact globalement positif ou nul sur l'environnement avec des leviers d'amélioration possibles	
Impact globalement négatif sur l'environnement mais ne constituant pas de points de blocage	
Impact négatif sur l'environnement nécessitant un amendement du projet	
Aucune incidence ni point de vigilance identifié	-

# EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN D' ACTIONS

Actions		Cadre de vie et paysage	Milieux naturels et Biodiversité	Risques et santé publique	Ressources locales
AXE 1 : L'appropriation des enjeux "climat air énergie" par les acteurs du territoire pour impulser une dynamique de changement de comportements et de pratiques					
Orientation 1 : L'exemplarité et l'expérimentation des collectivités pour impulser le changement et favoriser l'innovation					
Action 1	Mettre en place une gouvernance résiliente basée sur la coopération et le partage avec les acteurs et les communes du territoire				
Action 2	Accompagner les communes dans leur transition énergétique et écologique				
Action 3	Renforcer la politique d'achats durables dans la commande publique				
Action 4	Poursuivre la mise en œuvre de la démarche interne de développement durable en s'appuyant sur le réseau d'éco-agents				
Action 5	S'engager dans une démarche "Territoire en transition" de l'ADEME sur le volet "Climat Air Energie"				
Orientation 2 : Sensibiliser/Eduquer les acteurs du territoire aux enjeux "Climat Air Energie" et à la préservation des ressources et les accompagner dans l'adoption de comportements sobres et responsables					
Action 6	S'appuyer sur la mise en œuvre d'évènements et d'actions /animation grand public pour sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux "Climat Air Energie"				
Action 7	Sensibiliser à la prévention des déchets et à la préservation des ressources/ Optimiser le tri pour améliorer la valorisation				
Action 8	Sensibiliser les habitants à adopter les comportements vertueux pour entreprendre des travaux de rénovation et entretenir leur logement				
Action 9	Sensibiliser et encourager à la pratique du vélo et de la marche à pied				
Action 10	Communiquer largement sur l'arbre et la haie bocagère auprès du grand public et des professionnels				
Action 11	Inciter les acteurs économiques à réduire leur impact environnemental				
AXE 2 : La préservation des milieux et des ressources naturelles comme leviers de développement et d'adaptation					
Orientation 3 : Aménager le territoire en anticipant et en s'adaptant aux effets du changement climatique					
Action 12	Préserver la biodiversité locale à travers les trames écologiques				
Action 13	Reconvertir les friches pour la renaturation ou la construction de bâtiments destinés au logement et aux activités économiques				

Action 14	Favoriser/inciter la rénovation des bâtiments existants plutôt que poursuivre la construction de logements neufs et lutter contre la vacance				
Action 15	Renforcer l'exemplarité des projets d'aménagement				
Action 16	Renaturer tous les centres bourgs				
Action 17	Prendre en compte les risques littoraux dans la relocalisation des nouvelles constructions et interdire l'urbanisation des zones à risque				
Action 18	Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur				
<b>Orientation 4 : Accompagner et conforter la transition agricole et des métiers de la mer</b>					
Action 19	Mettre en place une action autour de l'alimentation durable (locale, de qualité et accessible à tous).				
Action 20	Accompagner les producteurs dans le changement de pratiques agricoles (adaptation des pratiques au changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air)				
Action 21	Expérimenter une méthodologie de résilience énergétique à l'échelle de la filière laitière en partenariat avec l'ADEME la Chambre d'agriculture de la Manche				
<b>Orientation 5 : Inciter au développement d'activités économiques qui préservent et valorisent les milieux et les ressources du territoire</b>					
Action 22	Développer l'économie circulaire en favorisant les synergies / échanges de flux entre entreprises				
Action 23	Promouvoir les entreprises vertueuses en s'appuyant sur l'éco-conditionnalité des aides et accompagner les micro-projets des acteurs locaux				
Action 24	Valoriser les ressources naturelles pour mieux les préserver				
Action 25	Développer le recyclage et le réemploi des matériaux du BTP				
<b>AXE 3 : Des politiques publiques engagées en faveur de la transition énergétique</b>					
<b>Orientation 6 : Massifier les réhabilitations et renforcer la performance énergétique et environnementale des bâtiments (résidentiels et tertiaires)</b>					
Action 25	Améliorer le guichet unique de la rénovation de l'habitat				
Action 26	Mettre en œuvre une politique programmée de rénovation qualitative de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire				
Action 27	Mobiliser les professionnels du logement sur la réhabilitation qualitative des bâtiments				
Action 28	Projets de rénovation des bâtiments communautaires				
Action 29	Projets de rénovations énergétiques des bâtiments et des éclairages communaux inscrits dans le CRTE et le dispositif PVD				
<b>Orientation 7 : Développer les mobilités pour tous et alternatives à la voiture individuelle</b>					
Action 30	Mettre en place le schéma directeur vélo et coordonner les actions vélos de la CC COCM et des communes				
Action 31	Elaborer un plan de mobilité simplifié				

Action 32	Renforcer et développer (les services de) la plateforme de mobilité COCM'obilité				
Action 33	Renforcer l'offre de transport en commun et de transport à la demande				
Action 34	Développer le covoiturage local				
Action 35	Créer des espaces multimodaux dans les centres bourgs en lien avec PVD				
<b>AXE 4 : Vers un territoire plus autonome en énergie</b>					
<b>Orientation 8 : Développer la production d'énergies renouvelables locales en promouvant leur autoconsommation et accompagner les projets d'énergies citoyennes en encourageant les opérations d'autoconsommation collectives</b>					
Action 36	Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production de bois énergie locale et favoriser l'autoconsommation				
Action 37	Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production de méthanisation				
Action 38	Valoriser le BioGNV produit sur le territoire pour une mobilité décarbonnée				
Action 39	Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production d'ENR solaire et favoriser l'autoconsommation				
Action 40	Faire émerger et accompagner les collectifs citoyens pour le développement d'énergies renouvelables et favoriser l'autoconsommation collective				

Légende :

Impact positif sur l'environnement	
Impact globalement positif ou nul sur l'environnement mettant en place des mesures d'évitement et/ou de réduction	
Impact globalement négatif sur l'environnement mettant en place des mesures d'évitement et/ou de réduction	
Impact négatif sur l'environnement nécessitant des mesures de compensation	
Aucune incidence ni point de vigilance identifié	-

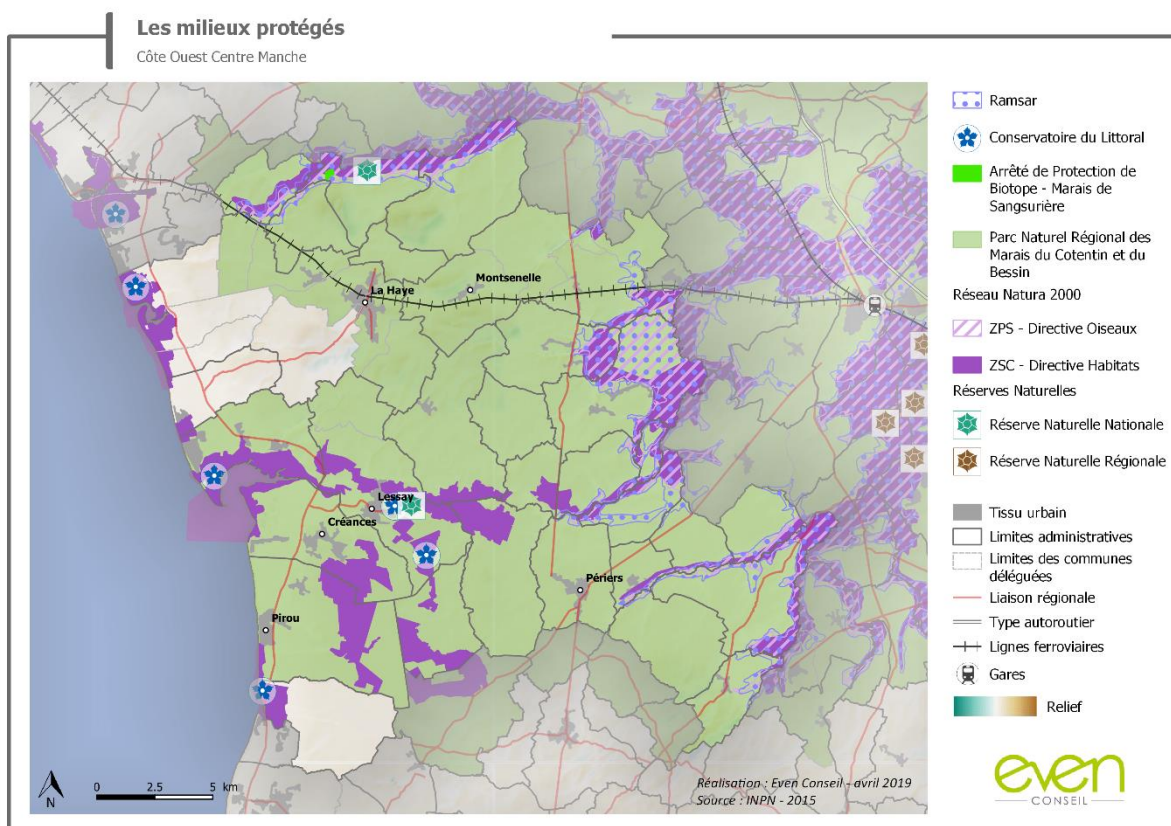
# EXPOSÉ DES EFFETS NOTABLES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau des sites Natura 2000 rassemble :

- Les zones de protections spéciales (ZPS) visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages,
- Les zones spéciales de conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

Le territoire compte 5 sites Natura 2000, situés sur le littoral et à l'ouest du territoire :

IDENTIFIANT	CLASSEMENT	NOM
FR2510046	ZPS	Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys
FR2500088	ZSC	Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys
FR2500080	ZSC	Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou
FR2500082	ZSC	Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel
FR2500081	ZSC	Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay





**La stratégie et le plan d'actions du PCAET pourraient avoir des incidences indirectes sur les sites Natura 2000. La précision du plan d'actions ne permet pas d'exclure certaines incidences potentielles puisque les projets ne sont pas encore connus à ce jour. Cette analyse du plan d'actions reste donc générale sans « zoom » particuliers sur des sites Natura 2000.**

Dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, plusieurs actions (**actions 36 à 40**) encadrent le développement de projets de production d'énergies renouvelables (implantation d'un méthaniseur ou d'installations solaires photovoltaïques...). Ces projets présentent un risque s'ils sont réalisés à proximité ou dans un site Natura 2000.

La réalisation d'études d'impact pour ces types de projet permettra de s'assurer de l'absence de risque sur les sites Natura 2000 grâce à la mise en place de la séquence ERC. A noter qu'une des actions prévoit la valorisation des délaissés pour le développement de panneaux solaires au sol. Cette action permettra de ne pas consommer les espaces naturels des sites Natura 2000. De plus, il a été précisé dans ces actions que « *le lieu d'implantation devra être défini en tenant compte de la biodiversité (en veillant à ce que ce projet ait l'impact le plus faible possible sur la biodiversité)* » - **action 38** ou bien que « *les risques de pollution sur les milieux naturels seront également pris en compte lors de l'identification du secteur d'implantation du méthaniseur* » - **action 37**. **Cette prise en compte des enjeux environnementaux et notamment de la biodiversité vient réduire les incidences potentielles des actions du PCAET sur les milieux naturels (dont les sites Natura 2000) présents sur le territoire.**

Par ailleurs, une des actions du PCAET prévoit un approvisionnement local du bois. Sans réflexion écologique, cette action peut générer un prélèvement de la ressource conséquent et inadapté. Cette incidence potentielle est bien prise en compte dans l'action n°36 dédiée au développement de la production de bois énergie, puisqu'elle intègre la mise en place des plans de gestion du bocage chez les exploitants volontaires et la mise en place d'une charte de gestion et d'exploitation durable des haies permettant aux exploitants d'obtenir un label.

Les actions proposées pour les diverses thématiques (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, adaptation, mobilités, économie circulaire) du plan d'actions, sont pour la plupart vertueuses et ne semblent pas impacter les sites Natura 2000. L'essentielle des actions concernent la mise en place de campagnes de sensibilisation afin d'accompagner la transition énergétique, climatique et écologique du territoire, en partenariat avec les acteurs et usagers. De fait, l'issue de ces actions ne peut être que positive.

**Enfin, un Axe entier est dédié à la préservation des milieux et des ressources naturelles du territoire (Axe 2). L'action n°12 (orientation 3) est une action qui souhaite préserver la biodiversité locale à travers les trames écologiques. Il peut donc être mis en avant l'incidence positive directe de cette action sur les milieux naturels et particulièrement les sites Natura 2000 du territoire.**

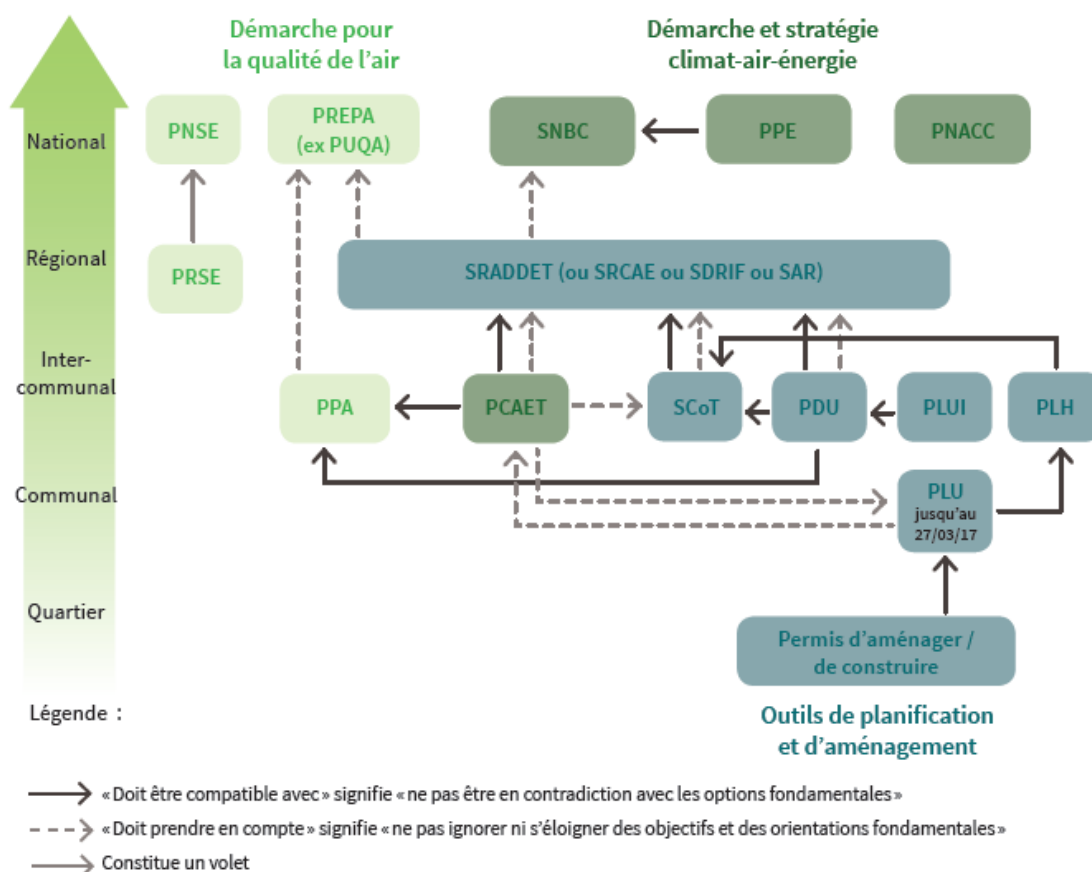
**Ainsi, il peut donc être conclu que le PCAET a des incidences positives sur les milieux naturels (dont les sites Natura 2000) mais aussi des incidences négatives potentielles, qui ne sont à ce jour pas encore définies. En effet, aucun projet concret n'est identifié au sein d'un site Natura 2000 ou à proximité, ce qui limite l'analyse des incidences directes ou indirectes sur les sites Natura 2000. Cependant, toutes les actions qui pourraient avoir une incidence négative potentielle sur des milieux naturels, dont les sites Natura 2000, ont intégré des mesures de réduction permettant de prendre en compte en amont de projet les enjeux environnementaux des sites dans leur localisation et implantation.**

# ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES

L'élaboration du PCAET doit intégrer les interactions existantes ou potentielles avec d'autres plans et programmes eux aussi soumis à évaluation. Ces articulations de diverses natures sont précisées dans le schéma ci-contre et vérifiées et détaillées dans l'Évaluation Environnementale Stratégique.

Ainsi, le PCAET doit :

- Être compatible avec certains documents, c'est-à-dire ne pas rentrer en contradiction avec leurs objectifs fondamentaux ;
- Prendre en compte certains documents, c'est-à-dire ne pas ignorer ni s'éloigner de leurs objectifs et des orientations fondamentales.



*Liens de comptabilité et de prise en compte relatifs au PCAET (source : guide ADEME : « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre », 2016)*

Afin d'être cohérent avec les enjeux à l'échelle locale, le PCAET de Côte Ouest Centre Manche a intégré dans son contenu les réflexions issues de ces documents.

Le PCAET s'inscrit dans le contexte local et concourt sur certains points à atteindre les ambitions fixées les documents ci-dessus. C'est notamment le cas pour les objectifs du PCAET de limitation de consommation d'espaces naturels et agricoles et de préservation de la TVB qui convergent avec les

objectifs de protection de la ressource en eau du SDAGE Loire-Bretagne et des SAGE et ceux de prévention des risques d'inondation des PPRi.

## INDICATEURS DE SUIVI D'INCIDENCE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

---

Afin d'assurer un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du PCAET, des indicateurs quantitatifs ont été définis en fonction des thématiques environnementales traitées dans l'évaluation :

- Emissions de GES globales annuelles du territoire (teq CO<sub>2</sub>) (dont émissions d'origine non énergétique)
- Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh)
- Consommation énergétique annuelle par secteur (GWh)
- Production d'énergie renouvelable globale du territoire (GWh)
- Part de surface forestière (%) / Surface en ha
- Stocks de Carbone (teq CO<sub>2</sub>)
- Séquestration de la forêt (teq CO<sub>2</sub>)
- Séquestration dans les cultures et les prairies (teq CO<sub>2</sub>)
- Séquestration des haies associées aux espaces agricoles (teq CO<sub>2</sub>)
- Séquestration dans les zones humides (teq CO<sub>2</sub>)
- Densité moyenne de haies (ml/ha)
- Linéaire de haies planté
- Consommation d'espaces (ha)
- Consommation d'espaces (ha/an)
- Surfaces artificialisées (ha/an)
- Séquestration dans les sols artificialisés (teq CO<sub>2</sub>)
- Indice de vulnérabilité de la Bande côtière par communes (uniquement celles supérieures à 4)
- Nombre de logements rénovés énergétiquement (nombre de logement rénovés/100 logements existants)
- Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020.



Le Plan Climat Air Energie Territoriale de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche se compose des 6 documents suivants :

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 – CONCERTATION – PROEPECTIVE – STRATEGIE

TOME 3 – CONCERTATION – PLAN D’ACTIONS

TOME 4 – ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT

TOME 5 – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

**TOME 6 – RESUME NON TECHNIQUE**

CADRE DE DEPOT REGLEMENTAIRE

*(L’élément en gras est celui du présent document)*

PCAET – Décembre 2023

©Communauté de Commune Côte Ouest Centre Manche (COCM)

L’ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la COCM. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l’objet d’une demande écrite aux autorités compétentes au sein de la COCM.



20 rue des Aubépines 50250 LA HAYE

[www.cocm.fr](http://www.cocm.fr)

Publié par la Communauté de Commune Côte Ouest Centre Manche, décembre 2023

Accompagnement à l’élaboration de l’état initial de l’environnement et l’évaluation environnementale réalisé par :

